

# Réforme CMG-ED : le kit pour les partenaires

Julien Orlandini  
Directeur de la Caf du Var



Chers partenaires,

La réforme du Complément de libre choix du Mode de Garde – Emploi Direct (CMG-ED) entre dans une phase importante.

Elle a un objectif simple : faciliter la vie des familles qui choisissent d'employer directement une garde à domicile pour leur(s) enfant(s), en simplifiant leurs démarches et en rendant le dispositif plus clair, tout en favorisant l'accès à ce mode de garde pour une partie d'entre elles

Concrètement, cette réforme vise à rendre ce mode de garde plus attractif, plus visible et plus facile à mobiliser. Et pour ça, nous avons besoin de vous.

Vous êtes souvent les premiers interlocuteurs des familles, ceux vers qui elles se tournent pour comprendre, être rassurées, faire les bons choix. Votre rôle est donc essentiel pour relayer les bonnes informations, répondre aux questions, expliquer les changements.

C'est pourquoi nous mettons à votre disposition ce support dédié : une boîte à outils, rassemblant l'essentiel des documents et ressources utiles. Vous y trouverez notamment un dépliant d'information, des supports de communication (affiches, calendrier), ainsi que le replay du webinaire de présentation.

Nous espérons que ce kit vous aidera à répondre aux questions des usagers et à porter, à nos côtés, une information claire et cohérente.



Cliquez  
pour accéder  
au support  
associé

## Des supports pour les familles :



### 3 affiches

- toutes familles,
- familles monoparentales
- familles en résidence alternée



### Un dépliant



Un **simulateur** est disponible sur le site de l'Urssaf

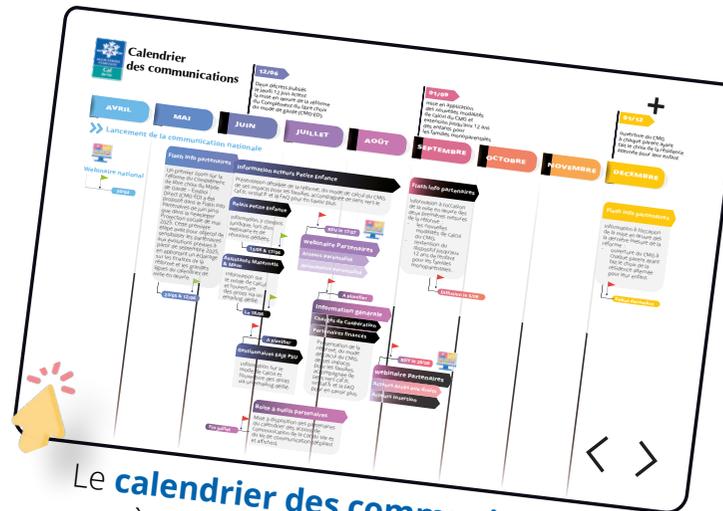


Le **replay du Tchat** du 25 juin à destination des familles



Une **foire aux questions** sur [caf.fr](http://caf.fr)

## Des supports pour les partenaires :



Le **calendrier des communications** à destination des partenaires de la Caf du Var

Le **webinaire** organisé par la Cnaf à destination des Relais Petite Enfance (RPE), est disponible en replay.

